

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 avril 2007.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE, Pierre LANDRAIN : Echevins ;
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION - Guy MICLOTTE - Oswalda RICHIR-ROSSEEL - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS – Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEEL – Bérangère AUBECQ – David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOËL-TONNON : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2007.

Mme Troosters souhaite que l'on incorpore dans le procès-verbal la fin de son intervention relative à la déclaration de politique communale. Les conseillers n'y voient pas d'inconvénient. Le procès-verbal de cette séance du 26 mars 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance. M. Lambert revient sur le dossier relatif au cadre du personnel communal et souhaite pouvoir disposer d'une vision claire quant au volume horaire presté pour chaque emploi communal (répartition des temps pleins et des temps partiels). Ce qui sera finalisé pour la prochaine modification du cadre du personnel communal.

Communications.

Aucune communication du pouvoir de tutelle n'a été reçue depuis la dernière séance.

Diverses communications sont émises :

- à propos du nettoyage dans les écoles (Mme Verstraeten évoque le retour à une équipe de nettoyage communale gérée par un coordinateur communal) ;
- à propos de l'accueil extra scolaire (Mme Verstraeten signale que les cinq écoles auront droit aux subsides dans ce cadre) ;
- à propos des frais impayés dans les écoles (Mme Verstraeten évoque l'ensemble des impayés) ;
- à propos du dossier « Antenne Astrid » (M. Mignon signale l'avis favorable du Collège communal en séance du 28 mars 2007 suite à la réception de conclusions favorables d'un expert indépendant et à la condition imposée de non sous location du pylône à des opérateurs privés ; un appareil de contrôle sera acquis par plusieurs communes afin d'effectuer un contrôle régulier des ondes devant impérativement respecter les normes) ;
- à propos d'une réunion de la commission « Environnement – Aménagement du territoire » le 7 mai 2007 ;
- à propos d'une note établie par M. Decorte, bourgmestre, signalant que différentes actions avaient été entreprises par la commune pour éviter tout problème d'inondations, vu les conditions météorologiques du moment.

SEANCE PUBLIQUE

I. Affaires générales.

- **Règlement communal – Ordonnance de police administrative portant réglementation de l'installation et du fonctionnement d'antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de Chaumont-Gistoux.**

Mme Richir souligne le fait qu'elle ne souhaite guère que la motion comprenne une allusion aux prochaines élections fédérales du mois de juin, stipulant que l'on pourrait croire que le conseil communal fasse pression de cette manière. Elle émet dès lors cette réserve par rapport au texte de motion adopté.

Délibération

- **Intercommunales – Achat groupé d'électricité et de gaz pour les pouvoirs publics organisé par l'intercommunale Sedifin – Adhésion au projet, approbation de la convention de collaboration entre la Commune et Sedifin et approbation des cahiers spéciaux de charges pour la fourniture d'électricité et de gaz.**

Délibération

- **Tutelle sur les établissements subordonnés :**
 - o **Fabrique d'église St Bavon de Chaumont :**
 - **1. Compte 2006 - Avis.**

Délibération

- **2. Modification au budget 2007 – Avis.**

Délibération

- o **Centre Public d'Action Sociale (CPAS) – Budget de l'exercice 2007 – Avis.**

Délibération

II. Budget et finances.

- **Fiscalité communale – Arrêt des redevances et taxes :**
 - o **Centimes additionnels au précompte immobilier.**
 - o **Additionnels à l'impôt des personnes physiques.**
 - o **Redevance pour concession de sépulture et columbarium.**
 - o **Redevance sur l'enlèvement de déchets ménagers et assimilés déposés dans des contenants non conformes.**
 - o **Redevance pour la délivrance de documents administratifs.**
 - o **Redevance relative à l'exhumation.**
 - o **Redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement.**
 - o **Redevance sur le traitement des demandes de permis d'urbanisme.**

- **Redevance sur la fourniture de sacs payants.**
- **Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages.**
- **Taxe sur les agences bancaires.**
- **Taxe sur la délivrance d'une autorisation de détention d'une arme de défense.**
- **Taxe sur la construction et l'aménagement de bâtiments.**
- **Taxe sur les dépôts de mitrailles, de décombres, de matériels et véhicules hors d'usage ou abandonnés.**
- **Taxe sur la délivrance de documents administratifs.**
- **Taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés.**
- **Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés à l'égout ou susceptibles de l'être.**
- **Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium.**
- **Taxe sur la délivrance de permis de lotir.**
- **Taxe sur la demande de raccordement à l'égout public.**
- **Taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM.**
- **Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.**
- **Taxe sur la délivrance de renseignements administratifs.**
- **Taxe sur les secondes résidences.**
- **Taxe sur les terrains non bâtis.**
- **Taxe sur les immeubles inoccupés.**

Délibérations

- **Primes communales :**

- **Energie – Soltherm – Règlement relatif à l'octroi de la prime communale.**

Délibération

- **Déchets – Règlement de prime à l'achat d'une compostière.**

Délibération

- **Budget communal – Exercice 2007 – Services ordinaire et extraordinaire :**

- **Rapport sur les affaires de la commune pour l'année 2006 (Art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).**

Délibération

- **Rapport de synthèse sur le projet de budget et sur la définition de la politique générale et financière de la commune.**

Délibération

- **Budget communal 2007 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation.**

MM. Demoulin, Troosters, Miclotte, De Baets, Aubecq, Frits et Lambert s'abstiennent en raison de leur inquiétude suscitée par certaines recettes qu'ils estiment incertaines.

Délibération

- **Réorganisation de la dette communale – Communication.**

M. Landrain émet une communication relative à la réorganisation de la dette communale soulignant des révisions importantes des taux en 2010 et 2014 et signalant une négociation entre le Collège communal et les banques afin de fixer les taux et de réduire le risque de mauvaise surprise pour l'avenir des finances communales.

III. Instruction publique.

- **Déclaration des emplois vacants - Ratification.**

Délibération

IV. Aménagement du territoire.

- **Permis de lotir Rue du Brocsous/ Rue du Taillis – Elargissement du domaine public et cession gratuite à la commune d'une bande de terrain le long de la Rue du Taillis.**

Délibération

V. Affaires sociales.

- **Charte communale de l'intégration de la personne handicapée – Adhésion.**

Délibération

Questions – Réponses.

Aucune question n'est soulevée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

I. Affaires générales.

- **Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'exploitation de la SWDE.**

N'ayant reçu aucune information complémentaire à propos de l'apparement politique du délégué à désigner, le Conseil retire ce point de l'ordre du jour.

- **Désignation d'un délégué supplémentaire auprès de l'Habitation Moderne.**

Délibération

II. Instruction publique.

- **Remplacements d'enseignantes en congé de maladie et de maternité – Ratifications.**

Délibérations

Avant la clôture de la séance, Mme Verstraeten signale que la coordinatrice ATL engagée se nomme Mme Isabelle Szule. M. Miclotte signale que des odeurs nauséabondes émanent des rues du Moulin et Arsène Matton. M. Decorte répond que le Collège se renseignera à ce propos et définira des solutions pour régler ces problèmes.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2007.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure l'objet de l'intervention de Mme Troosters.

La séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE